

VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGÉRIE

LETTRÉ D'INFORMATION

Plaidoyer efficace en faveur des droits de l'Homme lors de la CADHP

Le CFDA était à Banjul pour la 51ème session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). La délégation du CFDA est intervenue lors du Forum des ONG dans le cadre d'une conférence sur les violences de masses en Afrique. Puis au cours de la session plénière, le CFDA a présenté la [situation générale des droits de l'Homme en Algérie](#), et en particulier depuis la levée de l'Etat d'Urgence qui n'a pas conduit aux changements tant attendus par la société algérienne dans son ensemble. L'équipe du CFDA a également insisté sur les « réformes » liberticides adoptées par le gouvernement algérien et le harcèlement dont sont victimes les défenseurs des droits de l'Homme. La porte-parole du CFDA a pu s'entretenir avec la Commissaire et Rapporteuse Spéciale sur les défenseurs des droits de l'Homme en Afrique, et notamment sur le harcèlement dont est victime Mohamed Smain, fervent défenseur des droits de l'Homme. Suite à cet échange, la Rapporteuse Spéciale a publié un [communiqué de presse](#) le 19 avril pour soutenir le défenseur des droits de l'Homme algérien.

La mission du CFDA à Banjul était aussi de poursuivre le plaidoyer initialement engagé lors de la session d'Octobre, afin de faire avancer le traitement des communications individuelles devant la CADHP. En effet, les auteurs des communications doivent attendre plusieurs années avant de voir leur cas examiné par la Commission Africaine, et cela sans n'avoir obtenu aucune explication justifiant cette lenteur.

En partenariat avec d'autres ONGs, il a été décidé de rédiger une lettre et un memorandum à l'attention des commissaires de la CADHP faisant état des délais d'attente extrêmement longs quant à l'examen de ces communications, et des solutions pouvant être apportées pour pallier aux difficultés rencontrées par la CADHP.

Ces actions de plaidoyer auprès de la Commission ont porté leurs fruits. En effet, l'affaire Bénidir (Ali Bénidir a disparu en 1996), déposée en 2007 sera examinée au fond lors de la prochaine session ordinaire en octobre 2012.

Publication d'un rapport sur les « réformes » adoptées par le gouvernement algérien

Depuis que les projets de lois dits de « réformes » ont été soumis au Parlement à l'automne 2011 pour adoption, le CFDA n'a cessé de mener des actions pour dénoncer ces législations. Malgré toute la mobilisation initiée par le CFDA pour que ces lois, qui restreignent un peu plus le champ associatif ne voient pas le jour, ces lois sont entrées en vigueur le 12 janvier 2012.

Le Collectif et ses partenaires continuent d'agir pour obtenir la révision de ces textes. Ainsi, le CFDA en partenariat avec la Ligue Algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), le Syndicat National du Personnel Autonome de l'Administration Publique (SNAPAP) et le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) ont publié un rapport intitulé « [Réformes politiques](#) » ou [verrouillage supplémentaire de la société civile et du champ politique ? une analyse critique](#). Ce rapport propose une analyse de chaque nouvelle loi (sur le régime électoral, sur la représentation des femmes, sur les partis politiques, sur l'information et sur les associations), et émet des recommandations pour garantir le respect des libertés fondamentales et l'Etat de droit en Algérie.

Plaidoyer du CFDA en vue de l'Examen Périodique Universel de l'Algérie

En Mai 2012 l'Algérie était examinée pour la seconde fois, dans le cadre de [l'Examen Périodique Universel \(EPU\) devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU](#). L'EPU accorde l'opportunité aux Etats de présenter l'ensemble des actions menées pour renforcer le respect des droits de l'Homme sur leur territoire conformément aux textes internationaux qu'ils ont ratifiés.

Les Etats Membres du Conseil des droits de l'Homme émettent ensuite des recommandations aux Etats toujours en vue d'améliorer la situation des droits de l'Homme dans les Etats concernés.

Après avoir soumis son rapport le 30 novembre 2011, le CFDA a mené plusieurs missions de plaidoyer à Genève pour présenter la situation des droits de l'Homme en Algérie.

Une note rédigée par le CFDA avec le soutien de la FIDH, laissant apparaître les violations des droits de l'Homme en Algérie, a été présentée lors du forum de l'EPU à Genève au début du mois de mai.

Une seconde mission de plaidoyer a été organisée par le CFDA à Genève au mois de mai, en amont de l'EPU de l'Algérie. La délégation du CFDA, munie de [la charte alternative de la Coalition \(voir également la lettre d'information n°36\)](#), a rencontré les membres des délégations permanentes auprès de l'ONU, et leur a présenté ses inquiétudes quant au traitement des dossiers des disparus par les autorités algériennes et sur les « réformes » adoptées en Janvier 2012.

Afin de consolider son plaidoyer concernant l'examen de l'EPU de l'Algérie, le CFDA en partenariat avec la FIDH et le REMDH, a organisé un [séminaire sur la situation des droits de l'Homme en Algérie](#) dit dans le jargon onusien « side event » au sein du Palais des Nations le 29 mai, en parallèle de l'examen de l'Algérie par ses pairs.

A la tribune, se sont succédés plusieurs personnalités algériennes, tels que M. Madjid Benchikh, Professeur de droit émérite et ancien président d'Amnesty International Algérie et des défenseurs des droits de l'Homme venus directement d'Algérie dont Me Amine Sidhoum, avocat et membre du Réseau d'avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH), M. Rachid Malaoui, Président du Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (SNAPAP). Abdelkader Kherba, membre du Comité des chômeurs (CNDDC) et militant de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) est intervenu par vidéoconférence depuis Alger n'ayant pas obtenu de visa. Ces interventions se sont clôturées par une allocution

L'intervention de ces personnalités fut enrichissante, les questions des représentants des ONG et des pays furent très pertinentes et intéressantes. Ce débat a permis aux délégations de prendre pleinement conscience des violations des droits de l'Homme subies au quotidien par la population algérienne et les défenseurs des droits de l'Homme en Algérie.

Les contre-vérités de la délégation algérienne à Genève dans le cadre de l'Examen Périodique Universel

Une délégation algérienne menée par le Ministre des affaires étrangères, M. Mourad Meldeci, et du Conseiller du Président, M. Kamel Rezzag Bara, s'est rendue à Genève pour défendre le rapport de l'Etat algérien [par le Conseil des droits de l'Homme le 29 mai 2012](#) (EPU) (lien en anglais).

De nombreuses délégations étrangères (les Pays Bas, la France, la Slovaquie, la Belgique, le Canada, le Royaume Uni, les Etats Unis et l'Australie) ont exprimé leur opposition quant aux lois sur les associations et sur l'information ainsi que l'interdiction des rassemblements pacifiques, et ont émis des recommandations à l'Etat algérien.

Trois Etats (la France, l'Espagne et l'Argentine) ont également soulevé le problème de l'impunité et de l'absence de traitement du dossier des disparitions forcées des années 90. En réponse, la délégation algérienne a nié la pratique généralisée des disparitions forcées par les agents de l'Etat et a assimilé les disparus à des terroristes. Dans un communiqué intitulé [l'Examen Périodique Universel: l'Algérie critiquée par ses pairs](#), publié le 14 juin 2012, le CFDA en partenariat avec le REMDH et de nombreuses associations de défense des droits de l'Homme en Algérie et en Europe, a dénoncé le déni total des autorités algériennes quant à leur responsabilité dans ces exactions et toutes les déclarations formulées par la délégation algérienne lors de cet examen.

L'annonce d'une éventuelle prochaine visite du GTDF à Alger a été faite par cette même délégation. Cependant, les autorités algériennes posent de très nombreuses conditions à cette visite, qui vont à l'encontre de l'indépendance et de l'impartialité du GTDF.

Vème formation en Droit Autonome des Droits de l'Homme, les 29 et 30 juin 2012 à Alger

Cette cinquième formation organisée par le CFDA et SOS disparus à laquelle participaient des avocats du Réseau des Avocats pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDH), s'est concentrée sur la liberté de réunion et de manifestation au niveau national et international. Le point de départ de cette session a été le cas du militant M. Abdelkader Kherba. Ce jeune syndicaliste et défenseur des droits de l'Homme, a été arrêté et condamné en première instance en un an de prison avec sursis pour avoir soutenu les greffiers en grève. Après presque un mois de grève de la faim pour contester sa détention illégale, et grâce à la mobilisation générale, il a finalement été acquitté le 11 septembre.

Lors de cette formation, les participants ont pu débattre de la procédure au niveau national, puis travailler par groupe sur des projets de recours devant les instances de protection des droits de l'Homme de l'ONU et de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). [L'appel urgent pour les rapporteurs spéciaux de l'ONU et de la CADHP](#) rédigés par les participants et envoyé à leurs destinataires.

Deux autres sessions de travail ont permis d'aborder le GTDF, dans la perspective de l'éventuelle visite du Groupe de Travail en Algérie, ainsi que le « Rappel à la loi » destiné aux juges et avocats algériens, rappelant la primauté de la loi sur le droit national.

Cette session s'est clôturée par une discussion entre les participants et les formateurs concernant la tenue de sessions de plaidoyer en vue des prochaines formations. Suite à cet échange, un consensus s'est dégagé sur les thèmes qui seront abordés, à savoir la protection contre la torture et le droit des migrants.

N° 43 | 04-05-06 2012



Les intervenants Slide Event



Participants formation en droit



Formation en droit

BRÈVES :

La mission d'observation des élections au bureau de SOS Disparus

Le Chef de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne accompagné de son équipe, s'est déplacé au bureau de SOS Disparus pour discuter personnellement avec les familles de disparus pour entendre leurs attentes. Par ailleurs, à sa demande, était présent lors de cette rencontre d'autres membres de la société civile algérienne dont des syndicalistes du SNAPAP, des avocats du RADDH, etc.

Après avoir échangé sur la question des disparitions forcées, le Chef de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne et son équipe ont présenté leur travail effectué depuis leur installation en Algérie pour l'observation des élections législatives en mai 2012. Le Chef de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne a souhaité connaître le sentiment de chacun sur le déroulement des élections.

Promotion de la Convention internationale contre les disparitions forcées le 15 mai 2012

Organisée par le Ministère des affaires étrangères et européennes français, le Centre de recherche sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire de l'Université Paris II et l'Ambassade de la République d'Argentine à Paris, la conférence intitulée « La Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, Les enjeux d'une mise en œuvre universelle et effective » à laquelle était invité le CFDA a réuni de nombreux experts, universitaires, membres des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme.

Le lendemain, un déjeuner où était invitée Nassera Dutour, porte parole de l'association était organisé à l'Ambassade d'Argentine sur ce thème.

Nassera Dutour élue au Comité Exécutif du REMDH

Membre du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) depuis 2006, le CFDA s'y est impliqué de façon croissante et participe au groupe de travail sur la liberté d'association, le groupe de travail justice et le groupe de solidarité sur l'Algérie.

Le CFDA, toujours soucieux de s'investir davantage, a présenté la candidature de Madame Dutour, sa porte-parole, en la qualité de membre du Comité Exécutif. Elle a été élue par l'Assemblée Générale tenue à Copenhague le 3 juin 2012.

Le CFDA a déménagé dans de nouveaux locaux

Après 6 ans dans ses anciens locaux, au 148, rue du Faubourg Saint Denis, le CFDA a déménagé dans de nouveaux locaux, plus spacieux et plus adéquats au développement de ses activités. Le siège du CFDA se situe désormais au 112 rue de Charenton, dans le 12ème arrondissement à Paris.

REVUE DE PRESSE

[Revue de presse du mois de avril](#)

[Revue de presse du mois de mai](#)

[Revue de presse du mois de juin](#)

COMMUNIQUÉS :

[Ouverture de la campagne pour les élections législatives](#)

[Algérie : le harcèlement de ceux qui luttent pour les droits de l'homme doit cesser !](#)

[Communiqué de presse conjoint : Solidarité avec les syndicalistes de la Fédération nationale de la justice affiliée au SNAPAP](#)

[Communiqué de presse conjoint : Placement en détention du défenseur des droits de l'homme mohamed smain](#)

CFDA CONTACTS

148 rue du Fbg Saint Denis
75010 Paris

T: 00 33 (0)1 43 44 87 82
F: 00 33 (0)1 43 44 87 82
M: cfdad@disparus-algerie.org

www.algerie-disparus.org

VOTRE INSCRIPTION

Si vous désirez vous inscrire de la newsletter veuillez cliquer [ici](#)